



Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 25 août 2015 COMPTE RENDU

Présents : Mesdames ABBAL Marie, BRISSON Isabelle, BOYER Odette, CONSTANTIN Corinne, FORGET Alisson, JALBY Geneviève,
Messieurs ANGLADE François, BRAL Amédée, LAFFOND Patrice, ROMERO Jacques, ROUQUIÉ Marcial
WHOMANN Bertrand

Procurations : Madame FARDEL Rose-Marie pouvoir à Monsieur ANGLADE François
Monsieur FUENTES Thomas pouvoir à Monsieur ROMERO Jacques
Monsieur LUCAS Yves pouvoir à Madame Geneviève JALBY

Monsieur Amédée BRAL est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 juillet 2015

Marcial ROUQUIE souhaite que le mot « supposée » soit ajouté dans le compte-rendu du 8 juillet 2015 « Cependant, les divergences d'appréciation du dysfonctionnement de la station, notamment par le SATESE, conduisent à se poser la question de savoir si la station fonctionnerait normalement même sans cette supposée surcharge »

PLATEAU MULTISPORTS –CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE (UNANIMITE)

Sur les trois entreprises candidates, le Conseil municipal a décidé de valider le choix de la commission d'appel d'offres, donc d'attribuer le marché à l'entreprise ATS pour un montant de 39 682,50 € HT sur la base des critères suivants : 70% valeur technique de l'offre, 30% proposition financière. Le choix a été effectué d'un critère technique prépondérant, l'investissement étant de longue durée.

Madame Jalby et Monsieur Wohmann ont présenté au Conseil une analyse technique des propositions des entreprises consultées. Un travail de recherche sur les équipements sportifs installés par les entreprises candidates a permis de mettre à jour des défaillances techniques, ainsi que des problèmes de sécurité sur le long terme (technique de ferraille, problème de caoutchouc, brides disloquées...). Seule l'entreprise ATS, dont le complexe sportif a été visité à Nefiès, offrait des garanties techniques et de sécurité.

ANCIENNE ROUTE NATIONALE – Création d'un poste 3UF (UNANIMITE)

Il a été décidé de renforcer la charge électrique du secteur Quantesies par la création d'un poste 3UF situé Ancienne route nationale. Le coût estimé du projet par Hérault Energies est de 49 483,79 € TTC. Le Département et Hérault Energies apportant respectivement des subventions de 31 981,15 € et 1315,19 €, la participation communale reste de 10 099,59 € TTC. Le Conseil approuve le projet et autorise le Maire à donner suite au dossier.

FINANCES – Décision modificative n° 1 (UNANIMITE)

Suite au versement d'une indemnité de départ à la retraite pour Mme GAUBIAC, il convient de procéder à une décision budgétaire modificative ajoutant 800 € à l'article 678 (chapitre 67), retranchant 800 € à l'article 6632 (chapitre 11).

AUTORISATION PERMANENTE D'ENGAGER DES POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE (UNANIMITE)

Dans l'optique d'une bonne gestion des deniers publics, le Conseil Municipal autorise le comptable à engager des poursuites vis à vis des débiteurs défaillants. Monsieur Anglade précise que cette autorisation existe déjà, mais qu'en raison du changement d'inspectrice divisionnaire, et dans la mesure où cette autorisation est nominative, il convient de délibérer de nouveau. Sur la demande d'Isabelle Brisson, Monsieur Anglade précise qu'il n'y a pas eu de problèmes dans le passé liés à cette autorisation.

**SRGO - ADHESION DE LA COMMUNE DE ROQUESSELS ET
CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL (UNANIMITE)**

Accord de l'assemblée pour l'adhésion de la commune de Roquesseles (120 Hab.) au SRGO (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Rive Gauche de l'Orb), accord également pour le changement du siège du SRGO, précédemment à Autignac, désormais à Laurens, pour raisons de bonne gestion administrative.

Extension des compétences de la Communauté de communes Avant-Monts du Centre Hérault : « Mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment coordination, animation, information, facilitation et conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron » (UNANIMITE)

Le Conseil municipal approuve la prise de compétence par la Communauté de communes des Avants Monts du Centre Hérault du champ d'action défini comme suit « mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment la coordination, animation, information, facilitation et conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron ». Cette compétence était jusqu'à présent du ressort des communes et du SIGAL (Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Libron). Cette modification a pour objet d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique du SMVOL (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron) dans le cadre de la mise en place de la loi Gestion du Milieu Aquatique et Protection contre les inondations.

Ecole -COURS DE PISCINE – PARTICIPATION COMMUNALE (UNANIMITE)

Le Conseil municipal accepte la prise en charge à 100% des cours de piscine pour une session (10 séances de ¾ d'heure) à l'école de Laurens, ce qui représente un coût pour la collectivité de 1000 €. Grâce à une mise à disposition de minibus par la communauté de communes, le coût du transport est gratuit ; reste néanmoins à la charge de la Commune la mobilisation des agents municipaux pour la conduite de ces minibus, plus le coût d'un chauffeur de la Communauté de communes pour le bus de 16 places.

Le débat du Conseil a porté sur la question de savoir quelle classe pourrait bénéficier de ces cours de piscine ; il convenait également de préciser si l'accord porterait sur un niveau ou une classe, deux niveaux étant fréquemment réunis dans une même classe à l'école de Laurens. « L'idéal serait les CE2 », a précisé Allisson Forget. Corinne Constantin souhaite que ce soit toujours le même niveau, et non pas la même classe. « De toutes façons, le choix du niveau doit se faire en accord avec la directrice », a conclu Monsieur Anglade.

Marcial Rouquié aurait souhaité que pour l'année de mise en route, un effort soit fait pour deux classes, par exemple les CE2 et les CM1.

**PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT
UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI CAE) UNANIMITE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat unique d'insertion pour le recrutement d'un agent polyvalent sur une durée hebdomadaire de 20 heures pour une année (renouvelable une fois), suite à un diagnostic des besoins en mairie ayant mis à jour la nécessité de créer cet emploi. Missions exercées : médiathèque, tourisme, remplacements, travail administratif, technique et périscolaire.

**PERSONNEL –ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DEUXIEME CLASSE – TEMPS NON COMPLET –
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL (UNANIMITE)**

A sa demande, et pour des raisons de service, le Conseil municipal accepte la modification du temps de travail de cet agent, portant de 25 à 28h la durée de son temps de travail.

**DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition d'un bien immobilier situé sur parcelle cadastrée F507
DELIBERATION MODIFICATIVE (UNANIMITE)**

Le Conseil municipal, par délibération modificative, porte à la charge de la Commune, et non des héritiers de Madame Quinton Odile, les frais notariés pour un montant de 2000 €
Les autres dispositions de la délibération 2015-066 du 8 juillet 2015 sont inchangées.

CREATION DE SENTIERS DE RANDONNEE (UNANIMITE)

Il est rappelé que le Pays Haut Languedoc réalise actuellement un travail d'expertise sur le réseau de boucles de randonnée existant afin d'identifier l'état des itinéraires et leur viabilité d'un point de vue juridique, technique et touristique. Des travaux d'amélioration pourront être, en partie, subventionnés sur les sentiers répondant favorablement aux critères juridiques, techniques et touristiques.

La Commune de Laurens est concernée par ce projet pour le sentier de randonnée du Sauvanès qui décrit une boucle sur 9 kilomètres avec pour point de départ la place des Anciens Combattants (le tracé du sentier est consultable en mairie).

Le Maire propose donc à l'assemblée la création du sentier de randonnée proposé, dénomination qui engage la commune à protéger ce chemin et lui offrir une vocation touristique, à l'entretenir, le nettoyer, le débroussailler et le baliser. Elle pourra aussi, si besoin, passer des conventions avec les propriétaires des terrains que le tracé traverse.

RELEVÉ DE DECISIONS

Signature des devis suivants :

-Devis YESS Electricque : Eclairage tennis 263,76 €TTC

-Devis Rossignol : placard école : 3384 € TTC

-Devis : prestation Lusinchi travaux topographiques-projet de halte garderie : 660 € TTC

-Devis : Ferreira plateforme accessibilité des arrêts de cars 3400 € HT

QUESTIONS DIVERSES

-Point ADAP (agenda d'accessibilité programmée) :

Geneviève Jalby fait part à l'assemblée d'une étude en cours par SOCOTEC sur les équipements communaux ayant pour objectif de dresser la liste et le chiffrage des travaux nécessaires afin que les bâtiments soient aux nouvelles normes accessibilité. L'agenda doit être établi pour le 26 septembre 2015, il sera soumis à approbation du Conseil municipal. Marcial Rouquié demande que le coût soit discuté par bâtiment.

-Station d'épuration :

Les dernières analyses de l'ONEMA (Police de l'eau) de juillet 2015 sont conformes. L'explication en serait la mise en place par la SAUR, dix jours avant les analyses de l'ONEMA, d'une recirculation entre les bassins. A voir s'il conviendra de pérenniser, ou non, cette recirculation. Par ailleurs, concernant la surcharge organique inconnue qui pourrait être à l'origine des dysfonctionnements de la station (position SAUR et Entech), conformément à la délibération du 8 juillet, une plainte contre X a été déposée et un prélèvement automatique en entrée de station a été mis en place par la SAUR afin d'identifier, en cas de nouvelle injection, la nature du produit suspect.

Le Cemagref de Lyon a été contacté pour une expertise sur le dimensionnement de la station, il pourrait effectuer son étude en janvier 2016.

Des analyses seront effectuées par le SATESE pour corroborer la conformité des derniers bilans. Première date prévue : septembre 2015.

-Exposition photographique « Clins d'œil sur la beauté de nos territoires » été 2016.

Un appel est lancé pour une participation des photographes amateurs sur la commune.

-AMF Maires de France Journée nationale de mobilisation samedi 19 septembre 2015 portant sur les risques encourus par rapport à la baisse des dotations des collectivités territoriales.

Le Maire
François ANGLADE

A blue ink signature of François Anglade is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LAURENS', 'R.F.', and '(Hérault)' around a central emblem.